

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -  
(N° 1768)

## AMENDEMENT

N ° AS9

présenté par

M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte et M. Guedj

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.